

C O M M U N E D E S A U M U R

## SECTEUR SAUVEGARDE DE SAUMUR



- 7 -

## LISTE DES ESPACES SOUMIS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

SEPTEMBRE 2003

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,  
DU TOURISME & DE LA MER

MINISTERE DE LA CULTURE & DE LA COMMUNICATION

SCPA STEFF LEMOINE DAVY GEFFARD BERTHOME

*Yves STEFF architecte du Secteur Sauvegardé*

*Jean LEMOINE architecte urbaniste, Bruno BERTHOME architecte d'intérieur*

Cette liste permet d'identifier, parmi les espaces soumis à prescriptions particulières (à savoir les espaces creux à dominante végétale ou minérale) repérés sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur par les lettres EP et OR, ceux qui font l'objet des prescriptions particulières d'aménagement développées dans le document 1c (cahier de recommandations et d'intentions architecturales et urbanistiques). Ce sont les espaces suivants :

**Traitement des espaces publics :**

- EP n°1 : Place des Ardilliers DM2
- EP n°2 : Carrefour rue Jean Jaurès/rue d'Anjou DM2
- EP n°3 : Les quais de la Loire DM2
- EP n°4 : Le coteau du Fenêt DV2
- EP n°5 : la place Saint-Michel et le rempart Nord DM2 & DV2
- EP n°6 : la place Jeanne Delanoue DM2
- EP n°7 : la place Saint-Pierre DM2
- EP n°8 : la rue (et place) du Puits Neuf DM2
- EP n°9 : la place du Marché DM2
- EP n°10 : la place de la République DM2
- EP n°11 : la place du Théâtre DM2
- EP n°12 : la place de la Bilange DM2
- EP n°13 : le carrefour rue d'Orléans/rue du Portail Louis DM2
- EP n°14 : la place Dupetit-Thouars DM2
- EP n°15 : la place de l'Arche Dorée DM2
- EP n°16 : la place Bury DM2
- EP n°17 : la place des Récollets DM2
- EP n°18 : la place du Nantilly DM2
- EP n°19 : le pont Fouchard DM2 & DV2
- EP n°20 : la place Saint Nicolas DM2
- EP n°21 : la place Kléber DM2
- EP n°22 : la place Charles de Foucauld DM2
- EP n°23 : la place Chardonnet DM2

**Opérations de restructuration :**

- OR n°1 : l'îlot de la Gerbe DV2
- OR n°2 : l'articulation château/rue Jean Jaurès DV2
- OR n°3 : le Palais de Justice
- OR n°4 : le square Verdun et l'avenue Commentry
- OR n°5 : l'ancien Hôpital DM2 & DV2
- OR n°6 : la rue du Mouton

- OR n°7 : la gare de l'Etat
- OR n°8 : la place de l'Europe
- OR n°9 : le lycée Saint Louis DM2 & DV2
- OR n°10 : l'école de Cavalerie DM2
- OR n°11 : la place Chanzy
- OR n°12 : la place de la Manutention DM2

Les espaces soumis à prescriptions particulières, non repérés précisément, doivent intégrer les recommandations générales contenues dans le même document.